ASILE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE ET D'ASSISTANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

DONNE

A deux institutions de notre ville un témoignage des plus flatteurs de sa considération et de sa reconnaissance.

Deux institutions de la Nouvelle-Orléans, importantes par les services nombreux qu'elles y rendent, et bien que n'ayant pas absolument le même caractère, ont néanmoins des points de rapprochement, viennent d'être, de la part du gouvernement de la République Française, l'objet d'un témoignage de considération qu'elles apprécient hautement, dont elles s'enorgueillissent parce qu'elles y voient la récompense de leurs utiles travaux.

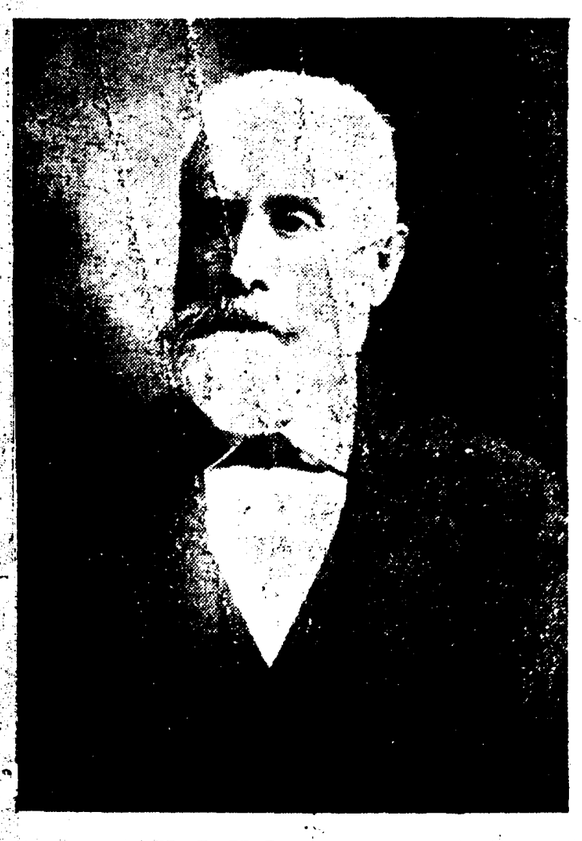

M. J. M. VERGNOLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur, Président de la Société Française.

Ces institutions sont : l'Asile de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans et l'Hôpital où il est fait une spécialité du traitement des affections des Yeux, des Oreilles, du Nez et de la Gorge, maisons toutes deux où règnent en souveraines l'Hospitalité la plus large et la Bienfaisance la mieux comprise : maisons dont les portes s'ouvrent grandes devant ceux qui ont qualité pour s'y présenter.

C'est sous la forme d'un don que leur vient ce témoignage : don à chacune d'elles d'un objet d'art de grand prix : Un Vase de Sèvres que l'on pourra incessamment admirer dans les montres de deux établissements de notre ville, le magasin de bijouterie de Griswold et le magasin de nouveautés de Holmes.

S'il était possible que la France se grandit à nos yeux, le beau geste qu'elle vient d'avoir en eut été le moyen ; mais ses gestes et ses sourires pour nous ne se comptent plus. Il semblerait qu'elle ait pour la Louisiane, pour la Nouvelle-Orléans surtout, un inépuisable fond de tendresse, ce coin de l'Amérique où elle est tant aimée, ou son image rayonne d'un si vif éclat, ou Français et descendants de Français la suivent avec un filial intérêt dans la poursuite de ses grandes destinées, palissant avec elle aux heures des souffrances et des ténèbres, mais se réjouissant aussi avec elle de ses triomphes et de ses flamboiements, et ayant une inébranlable foi en son avenir.

L'Asile de la Société Française et l'Hôpital des Sens sont trop connus pour qu'il en soit longuement parlé ici. Rappelons que la Société Française est la plus ancienne de nos sociétés de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle ; qu'elle a déjà fourni une carrière brillante et est dans une situation florissante. Et comme pour donner plus d'envergure à son œuvre, élargir sa sphère d'action, se compléter enfin, elle créait, il y a quelques mois, grâce à l'initiative de son président, une Caisse de Bienfaisance lui permettant de franchir les bornes que lui impose son caractère de Mutualité, pour tendre une main secourable à ses nationaux dénués de ressources.

Que de fois l'Asile de la Société française n'a-t-il pas recueilli les marins malades de navires de guerre français ancrés dans notre port ! et qui sait si le gouvernement de là-bas ne tient pas, par sa largesse d'aujourd'hui, à récompenser ces fraternels procédés ?

On lira avec intérêt la lettre que l'ambassadeur de France à Washington, M. Jusserand, faisait tenir au consul de France ici à l'occasion de la création de la "Caisse de Bienfaisance" de la Société Française, lettre comme les sait tourner cet homme éminent, ce grand Français dont l'appui est spontanément acquis à toute œuvre d'essence française et charitable et dont l'influence contribue puissamment à conserver à la colonie française sa cohésion, sa force :

"Mon cher Collègue,

"La nouvelle décision de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans m'a profondément touché. Cette décision est à la fois patriotique et courageuse, est digne de tout point par conséquent de cette vaillante Colonie Française qui m'a fait, et du moins en pensée, à ma femme aussi, un accueil que nous ne saurions jamais oublier.

" Désireux de nous associer dans une faible mesure à la belle œuvre poursuivie par nos compatriotes, je vous adresse sous ce pli un chèque de cent dollars que je vous prie de vouloir bien remettre à la Société au nom de Madame Jusserand et au mien.

" Recevez, mon cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments."

JUSSERAND.

L'Hôpital des Sens, pour n'avoir pas un caractère exclusivement français, comme l'Asile de la Société française, n'en est pas moins une institution admirable et digne des sympathies de la France parce que là aussi les Français trouvent un bienveillant accueil.

Le fondateur de cet hôpital est le Dr A. W. de Roaldès, un philanthrope s'il en fut jamais, et un petit-fils de la France qui combattit sous ses drapeaux, et dont les actions d'éclat sur les champs de bataille sont connues de tous. A cette fierté donc du Docteur de Roaldès s'en mêle une autre, celle d'avoir doté la Nouvelle-Orléans d'un hôpital unique en son genre, où la Science est au service de l'Humanité souffrante.

Voici les lettres reçues à la Nouvelle-Orléans, par le Dr de Roaldès d'abord, de M. M. Horteloup lui faisant part de l'envoi des Vases et le félicitant de l'heureux résultat de ses démarches l'an dernier à Paris auprès du Ministre de l'Instruction Publique ; par M. Dejoux ensuite, de M. Jusserand lui annonçant l'expédition des vases.

M. Jusserand lui fait comprendre avec une délicatesse charmante que son gouvernement n'a pas fait les choses incomplètement : que les Vases ont été adressés à leurs destinataires, et que ceux-ci n'auront qu'à les recevoir ; rien ne doit prosaïser la générosité du donateur ; il y a des choses qui se devinent.

Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Commissariat des Expositions des Beaux-Arts, en France, et à l'Etranger.

Grand Palais.
Avenue d'Antin,
le 9 février 1906.

Mon cher docteur,

Je suis heureux de vous apprendre que les deux vases de Sèvres partent aujourd'hui par la valise diplomatique pour Washington. Je vous dis toute la joie que me cause la bonne terminaison de cette affaire après un an et demi de patience et de persévérance de votre part.

La caisse qui vous est destinée porte le No 54, et celle de M. Vergnole, le No 55. Je compte sur vous pour aviser le Président de la Société d'Assistance Mutuelle de l'arrivée prochaine de son vase.

Et maintenant que mon rôle est terminé, il ne me reste qu'à me féliciter d'avoir eu la bonne chance de pouvoir m'employer activement à la réalisation de votre désir en souvenir de l'accueil si sympathique et chaleureux qui nous fut fait pendant notre trop rapide passage dans cette charmante ville où nous avons respiré avec tant de joie le vieux parfum français qui s'en dégage.

Me voilà de nouveau assez occupé....

Signé : M. HORTELOUP.

M. ALFRED PICARD.

Nouvelle-Orléans, ce 17 février 1906.

A M. le Président et à Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Messieurs :—

Il m'est particulièrement agréable de vous communiquer les bonnes nouvelles que je viens de recevoir, il y a quelques jours, d'un ami haut placé dans les services administratifs du Gouvernement Français, qui s'exprime ainsi que suit :

" Mon cher docteur :—Je suis heureux de vous envoyer cette copie d'une lettre adressée à Monsieur Alfred Picard, par Monsieur Dujardin-Beaumetz et qui vient de clore, de façon si heureuse, le petit dossier que vous avez eu entre les mains...."

Copie de la lettre adressée à Monsieur Alfred Picard par le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux Arts, Monsieur Dujardin-Beaumetz.

Ministère de l'Instruction Publique des Beaux Arts et des Cultes.

Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux Arts.

Palais Royal, le 18 Décembre 1905.

Enseignement et Manufactures Nationales.

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux Arts à Monsieur Alfred Picard, Président de Section au Conseil d'Etat, Délégué du Gouvernement Français à l'Exposition de Saint Louis.

Comme suite à une lettre de Monsieur Chaumié, en date du 27 Décembre 1904, j'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de faire attribuer respectivement, aux établissements indiqués ci-après, les vases en porcelaine de Sèvres dont la désignation suit, et qui sont de valeur égale.

1. — à l'Hôpital Spécial dirigé à la Nouvelle Orléans par le docteur de Roaldès ;

Un vase œuf, 2me grandeur, fond bleu, anses et socle bronze ciselé et doré ;

2. — à la Société Française de Bienfaisance de la Nouvelle Orléans ;

Un vase carafe étrusque, fond brun, anses et socle bronze ciselé et doré ;

M. Baumgart à été invité à faire livrer à votre nom, et tout emballés, au Commissariat des Expositions des Beaux Arts, ces vases qui ont été choisis à la Manufacture Nationale de Sèvres par Monsieur le Sous-Commissaire des Expositions des Beaux Arts, lors d'une récente visite faite par lui au dit établissement.

Signé : DUJARDIN BEAUMETZ.

En attendant des nouvelles plus officielles, par l'entremise du Consulat, et qui espérons-le, ne tarderont pas à arriver, permettez-moi, comme vieux sociétaire, et un de vos anciens médecins, de me réjouir avec vous tous à l'annonce de cette gracieuse attribution, bien faite pour rehausser le prestige de notre Asile Français, aujourd'hui un vrai hôpital.

Je ne saurais finir sans vous féliciter au sujet de l'initiative que vous venez de prendre, par la création si désirable d'une Caisse de Bienfaisance.

Dans ce but, veuillez recevoir avec ma bien modeste obole, l'expression des vœux sincères que je forme pour la prospérité toujours croissante de notre belle Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Votre tout dévoué,
A. W. DE ROALDÈS.

CONSULAT DE FRANCE,
A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

La Nouvelle-Orléans,
le 6 mars 1906.

Mon cher Président,

Je suis heureux de vous faire connaître que sur la proposition de M. A. Picard, délégué du Gouvernement de la République Française à l'Exposition de St-Louis, M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts a fait don d'un vase de Sèvres à la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

M. l'Ambassadeur de France à Washington m'avise qu'il a reçu ce vase par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Etrangères et qu'il vient de nous le réexpédier.

Il m'est bien agréable de vous transmettre cette nouvelle qui prouve une fois de plus la sollicitude avec laquelle le Gouvernement Français s'intéresse aux services rendus et aux progrès réalisés par votre Société de Bienfaisance à laquelle vous apportez personnellement, depuis tant d'années, le concours d'un zèle infatigable et du plus généreux patriotisme.

Agréez, Mon cher Président, l'assurance de ma considération très distinguée et de mes sentiments dévoués.

DEJOUX.

Monsieur J. M. Vergnole, Président de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Consulat de France
à la
Nouvelle-Orléans.

La Nouvelle-Orléans,
le 5 mars 1906

Monsieur le Docteur,

Je suis heureux d'apprendre par une communication de M. l'Ambassadeur de France à Washington, que sur la proposition de M. Picard, précédemment Délégué à l'Exposition de Saint-Louis du Gouvernement Français, ce gouvernement a fait don d'un vase de Sèvres à l'Hôpital des maladies des Yeux, du Nez, des Oreilles et de la Gorge de la Nouvelle-Orléans.

M. Jusserand m'annonce que ce vase lui ayant été adressé par l'intermédiaire du ministère des Affaires Etrangères, il vous l'a fait expédier en petite vitesse ; vous ne tarderez pas sans doute à le recevoir.

Il m'est infiniment agréable de vous transmettre officiellement cette nouvelle et de vous dire combien j'estime bien placé le présent fait par mon Gouvernement à un établissement charitable auquel vous avez consacré et ne cessez de prodiguer personnellement toutes les ressources de votre savoir et toute la générosité de votre caractère.

Veuillez agréer, Monsieur le Docteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Signé : DEJOUX.

M. le Dr A. W. de Roaldès, chirurgien en chef, "Eye, Ear, Nose and Throat Hospital.

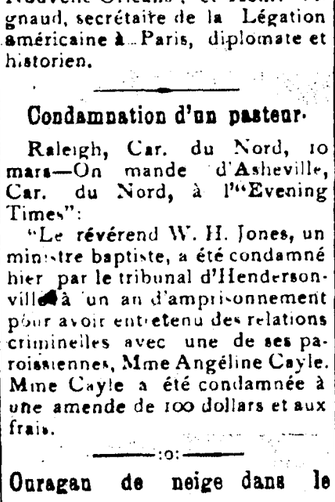

Dr. A. W. DE ROALDÈS,

Officier de la Légion d'Honneur. Fondateur et Chirurgien en chef de l'Hôpital des Sens.

Si le Dr de Roaldès, qui a de hautes relations en France dans tous les mondes, a obtenu le double don en question, en toute modestie il reconnait s'être entouré d'influences puissantes, celles de MM. Alfred Picard, commissaire-général du gouvernement français à l'exposition du Centenaire de la Louisiane à St Louis ; Geo. Gerald, sous-commissaire à la même exposition ; André Vincent, architecte du gouvernement et délégué aux expositions de St Louis et de Liège ; Marcel Estieu et Touche, fonctionnaires importants à l'exposition de St Louis ; Pierre Richard, ex consul général de France à la Nouvelle Orléans ; et Henri Vignaud, secrétaire de la Légation américaine à Paris, diplomate et historien.

Condamnation d'un pasteur.

Raleigh, Car. du Nord, 10 mars—On mande d'Asheville, Car. du Nord, à l'"Evening Times":

"Le révérend W. H. Jones, un ministre baptiste, a été condamné hier par le tribunal d'Hendersonville à un an d'emprisonnement pour avoir entretenu des relations criminelles avec une de ses paroissiennes, Mme Angéline Cayle. Mme Cayle a été condamnée à une amende de 100 dollars et aux frais.

Ouragan de neige dans le Kansas.

Wichita, Kansas, 10 mars—Un ouragan de neige le plus violent de l'hiver, s'est déchaîné aujourd'hui dans le nord du Kansas.

A Wichita le trafic des rues est complètement désorganisé.

VENTES A L'ENCAN

W. H. Fitzpatrick.

AVIS JUDICIAIRE

Vente en Partage

Parmi les Héritiers d'une Propriété dans le Septième District.

Dans l'affaire des Successions de Christian Schmidt, Sr, No 33,581 et de Christian Schmidt, Jr, No 77,352, Division C.

Et Frederick Schmidt, No 77,692, Division D.

Des dossiers de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente faite pour effectuer un partage parmi les héritiers.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 27 mars 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, aussi à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, pour le compte de l'affaire ci dessus, intitulée et numérotée la propriété ci après décrite, à savoir :

1 et 2. Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le (7me) septième district de cette ville, autrefois Carrollton, désignés par les Nos 8-V sur l'ancien plan du septième district (7me) de la ville de la Nouvelle Orléans, Lne, borné par les avenues Carrollton et St Charles, les rues Dublin et Hampson. Lesdits lots sont désignés par les Nos dix [10] et vingt deux [22] sur un plan de dépôt en l'étude de S. Magner, notaire, comme le No [118] cent dix huit et mesurant comme suit à savoir : Le lot No dix (10) mesurant trente (30) pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de (137 5" 6"') cent trente sept pieds, cinq pouces et six lignes, entre lignes parallèles. Le lot No (22) vingt deux mesurant trente (30) pieds de face à l'avenue St Charles sur (137 5" 5"') cent trente sept pieds, cinq pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 10 comprenant un cottage simple connu comme 8116 rue Hampson, contenant environ 4 chambres. Il n'y a pas d'améliorations sur le lot No 22.

3 et 4. Deux lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, Lne., autrefois Carrollton, dans l'îlet désigné par les Nos trois et trente cinq, sur l'ancien plan de Carrollton, maintenant désigné par le numéro soixante trois (63) sur le nouveau plan de la ville de la Nouvelle Orléans, Lne, dans le septième district, borné par l'avenue St Charles, les rues Pear, Hillary et Adams, lesdits lots étant désignés par les numéros dix (10) et onze (11). Le lot numéro dix mesurant trente (30) pieds de face à la rue Hillary sur cent trente sept (137') et six (6") pouces de profondeur, et le lot numéro onze mesurant trente (30) pieds de face à la rue Adams sur cent trente sept (137') pieds six (6") pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 10 comprenant un cottage en bois connu comme le No 520 rue Hillary contenant 2 chambres.

5 et 6. Deux certains lots de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le septième district de cette ville de la Nouvelle Orléans, Lne, autrefois Carrollton, dans l'îlet désigné comme le No 10-H sur l'ancien plan de Carrollton, maintenant désigné par l'îlet No 110 du nouveau plan du septième district de la ville de la Nouvelle Orléans, lesdits lots étant bornés par les rues Madison (maintenant Dante) Burthe, Cambronne et Treizième (maintenant Eim) ; lesdits lots sont désignés par les Nos un et deux sur un plan fait par C. H. Redin, ingénieur, le 13me jour de février 1850 et déposé en l'étude de Ducatel, ancien notaire, sous un paquet de plans No 18 étant le No 4 des dits plans, et mesurant chacun en mesure américaine trente pieds (30') de faces à la rue Madison (maintenant Dante), par cent vingt (120') pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot numéro un formant l'encoignure des rues Burthe et Madison (maintenant Dante).

Les améliorations sur le lot No 1 consistant en un magasin d'épiceries connu comme le No 902, rue Dante, contenant épicerie et deux chambres. Les améliorations sur le lot No 2 consistant en un cottage simple en bois, connu comme le No 906, rue Dante, contenant 3 chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date des actes de vente jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèques et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendus et toutes les autres clauses de sécurité incluant cinq pour cent honoraires d'avocat l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du prix de vente toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1906 et aussi le coût des actes de vente, et devant déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication le tout d'après ce que la loi ordonne dans de tels cas.

Les actes de vente pardevant Robt P. Upton, notaire

Lyle Saxon et W. R. M. Whitney, avocats.
21 fév—21 25—mars 4 11 18 25 27

PHONE, 2567 R. MAIN

GEO. ST-PAUL

—ENCANTEUR—

Ventes de Vacheries à l'Enchère Publique.

137 RUE CARONDELET.

Au Quatrième étage.

JE PARLE FRANÇAIS.

25 fév—dim

MAGIC TAR SOAP

Pour laver les Cheveux, le Visage. Pour les Affections de la Peau, l'Eczéma et les Hémorroïdes n'a pas d'égal.

MAGIC SOAP CO.,
Nouvelle Orléans.

18 jan—6m—jeu dim mar

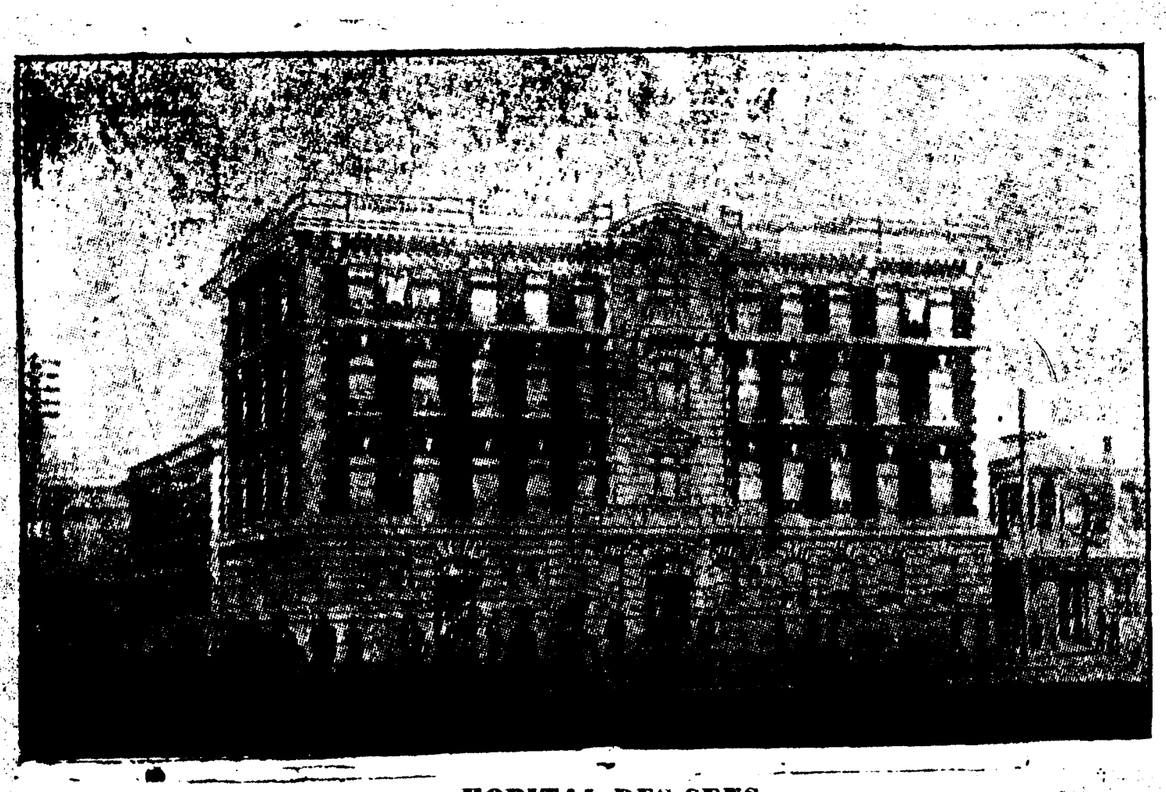

HOPITAL DES SENS.